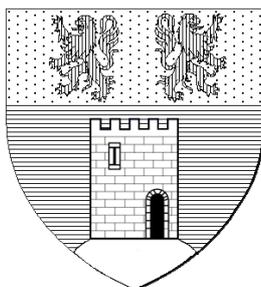


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI 2017

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique et LAMBERT Sylvie, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Mme TREMORI Marie-Line avait donné pouvoir à Mme LAMBERT.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 21 heures en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

Les dotations ont été notifiées :

- Dotation Globale de fonctionnement : 36 599 € à rapprocher de celle de 2016 de 38 732 € soit une contribution au redressement de la France de 1 958 €.
- Dotation de solidarité Rurale : 24 159 €
- Dotation Nationale de péréquation 8 604 €.

L'attestation réglementaire d'accessibilité a été transmise à la DDT concernant le bâtiment de la mairie.

Les analyses d'eau sont bonnes ainsi que les conclusions du rapport de visite de la station d'épuration par le SATESE.

Établi le : 16/06/2017

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Maire fait état des accords donnés, après consultation électronique des conseillers, concernant les travaux de voirie. Le curage des ruisseaux en bordure de la voirie communale sera réalisé par l'entreprise NICOLAS. Chemin de Riouffret les buses installées pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement seront financées par les propriétaires desservis (Philippe AMIC et Pierre TRUCHET). La partie endommagée du chemin du Château à proximité de la stabulation de Michel CURNIER sera reprise par Jérôme BERNARD. La portion ne sera regoudronnée qu'après stabilisation du fonds. Une solution a été préconisée pour sécuriser le chemin des Barjavaux qui nécessite l'accord préalable des propriétaires riverains.

Le risque présenté par l'écurie SARLIN située place du Vieil Hôtel a été rappelé à son propriétaire.

Lors de la présentation de Paul BERARD, candidat aux législatives, par son prédécesseur Hervé MARITON, il a été indiqué l'installation d'un médecin à Séderon courant juin. Il s'agirait d'un médecin urgentiste d'une cinquantaine d'année en provenance d'Ardèche.

Le dossier de DETR a été rejeté par l'État pour une meilleure prise en compte du dossier de Ballons.

La commémoration du 8 mai avec les maires de Ballons et de la Rochette a connu une bonne participation de même que celle en l'honneur des fusillés du maquis d'Izon qui a rassemblé de très nombreuses personnalités de la Drôme et du Vaucluse.

Le SMIGIBA a été relancé en vue de la transmission des données et relevés de l'étude de 1999 qui ont servi de base à la délimitation de la zone inondable.

Il a été demandé à ENEDIS de faire le nécessaire afin que la saignée sur le Chemin de Riouffret réalisée par son sous-traitant en vue de l'alimentation électrique du bâtiment d'exploitation de Bernard LAMBERT soit reprise en enrobé comme à l'origine.

Les employés communaux avec le renfort de la Communauté de Communes ont réalisé le jardin du souvenir dans le cimetière. Le travail est remarquable.

Nelly et Sylvain RIGEADE, dans le cadre de la reconversion de leur exploitation, sollicitent les communes afin de pouvoir procéder à de la vente directe notamment de pains. Autorisation leur est donnée de participer au marché des producteurs et de faire des tournées en semaine. Le dépôt-vente à négocier avec Nathalie est également une piste à explorer. Accord est donné pour l'affichage et la diffusion des informations relatives aux nouveaux services qu'ils proposent.

A la demande de Michel BARRERE, le Maire a donné son autorisation à la domiciliation en mairie d'une association qui vient en aide aux chrétiens d'Orient.

Des devis ont été demandés aux entreprises pour la réalisation de la piste nécessaire à la prochaine campagne d'affouage. En vue de matérialiser exactement les limites de la coupe en réduisant les frais et en prévenant tout conflit, les propriétaires riverains seront approchés afin de fixer les limites à l'amiable.

Ces informations étant données, le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière séance et rappelle l'ordre du jour.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

1- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7
AVRIL 2017**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- LIMITATION DE LA VITESSE

Du fait de la présence de Messieurs Francis VITAL et Henri SAUSSINE, l'ordre du jour est modifié pour aborder la question de la limitation de vitesse dans le village et sur la route d'Éourres prévue initialement dans les questions diverses.

Francis VITAL fait part d'un accident survenu devant chez lui, sur la Route Départementale 201, le 18 mai 2017. Un conducteur roulant à vive allure a écrasé son chien et, ayant perdu le contrôle de véhicule, a fini sa course dans la Lozance avant de prendre la fuite.

La Gendarmerie de Montbrun s'est déplacée et l'auteur a été identifié.

Une pétition est en cours de circulation afin de réduire la vitesse sur cet axe étroit et très fréquenté.

Un débat s'en suit concluant à l'inadaptation des limitations actuelles de vitesse.

Compte-tenu des compétences respectives des collectivités territoriales et de la réglementation en la matière, le Maire met aux voix une motion destinée à alerter le Président du Conseil Départemental sur la situation afin d'obtenir son avis sur la création d'une zone 30 dans l'enceinte du village et une limitation à 50 km/h entre le panneau de sortie de village et le chemin des Barjavaux. De même un panneau stop pourrait être installé sur la RD 201 à l'angle de la place de la Mairie. La motion est adoptée à l'unanimité. Elle sera transmise au Président du Conseil Départemental et au Préfet accompagnée de la pétition à remettre par Francis VITAL. (délibération n°2017-21).

3- COMPTE-RENDU DE LA TOURNÉE CANTONALE

Les Conseillers départementaux, leurs suppléants ainsi que les services (Christel MORIN pour l'aide aux communes et Alain DONZET pour la voirie) ont été reçus le 19 avril par Sylvie LAMBERT, Michèle AMIC et Philippe MAGNUS.

Un point a été fait sur les demandes de subvention en cours. Quatre demandes de subventions ont été retenues pour 2017 : trois dans leur intégralité et 15 000 € pour une première tranche sur la quatrième. Compte tenu des reliquats sur la ligne du Conseil Départemental et de l'avancement du dossier de Lachau, la première tranche est ainsi portée de 15 à 20 000 €.

Pour 2018, la commune présentera un dossier pour le financement du solde soit 37 975 € ainsi qu'une demande au titre des amendes de Police.

4- VALORISATION DU TERRAIN BOREL-RIGAT

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La réflexion sur la valorisation du terrain acquis en 2015 aux BOREL-RIGAT a été lancée en fin d'année dernière. Dans un premier temps, la réalisation d'équipements à vocation d'accueil touristique a été envisagée.

Il apparait maintenant qu'il existe une demande pour de l'accession à la propriété.

En témoigne un courrier de François RICHAUD et sa compagne Violaine qui sont à la recherche d'un terrain pour construire une maison et fonder une famille. Lecture est faite du courrier de demande de cession.

Le terrain propriété de la commune pourrait ainsi être utilisé pour la réalisation d'un lotissement communal. Cette opération pourrait avoir une double vocation, sociale (maintien et accueil de population nouvelle) et économique (consolidation des comptes de la commune, génération d'activité).

Le Maire propose d'agir par étape. Dans un premier temps, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le principe même de la cession. Dans un deuxième temps, la DDT sera contactée sur la faisabilité technique du projet. Si la DDT donne le feu vert, un géomètre sera missionné pour déterminer la division optimale de la parcelle en fonction de sa configuration et de la présence des réseaux et voiries. Six lots pourraient être réalisés.

Après tour de table, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur le principe du lancement d'un projet de lotissement communal. *(délibération n°2017-22)*

Pour une bonne intégration du projet, un cahier des charges sera travaillé collectivement pour donner une harmonie architecturale à l'ensemble.

En matière de commercialisation, le prix de cession devra tenir compte des frais de viabilisation, du marché immobilier local et de la vocation sociale de l'opération.

5- REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Parce que le photocopieur est ancien et n'est plus adapté aux besoins, un devis a été demandé à la Société B Contact Développement de Sisteron qui avait fourni l'ancien matériel et qui travaille avec l'ensemble des collectivités de la vallée. La Secrétaire et le Maire ont reçu le commercial pour préciser les besoins de commune en termes de service attendu, de volume et de format. Celui-ci propose la location-vente d'un appareil moderne et performant (Minolta BH 223 RC) pour un loyer hors taxe mensuel de 49 € HT majoré de 4,5 € HT mensuel pour la maintenance. L'appareil loué pendant 48 mois devient la propriété de la Commune au bout du 49^{ème} mois moyennant un loyer supplémentaire de 49 €. Les frais de copie sont de 0,008 € HT ce qui correspond à 65 € HT/an. Il est équipé d'un chargeur recto-verso et d'un scanner. La mise en service de 150 € fera l'objet d'un geste commercial. L'ancien photocopieur sera proposé sur « le bon coin » au prix de 150 €.

Cette proposition recueille l'accord unanime du Conseil. Le Maire est autorisé à régulariser le contrat de location-vente. *(délibération n°2017-23)*

6- QUESTIONS DIVERSES

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Bureau, les commissions et le Conseil Communautaire se sont réunis à différentes reprises. Les travaux portent sur la structuration, l'organisation des pôles et l'harmonisation des statuts du personnel.

En vue du raccordement électrique du bâtiment d'exploitation de Noël BELLUE au Château, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a transmis un devis accompagné d'un plan de financement. Les travaux seront commandés dès que le bénéficiaire se sera engagé à prendre en charge la part communale à sa charge qui s'élève à 3.127,97 €. (délibération n°2017-24)

Le Parc Naturel Régional des Baronnies propose la mise en place de panneaux d'entrée de village moyennant une participation à hauteur de 100 € par panneau limité à deux panneaux. Des renseignements seront pris sur le coût d'un panneau.

La Direction des Services Fiscaux a transmis une nouvelle liste de biens sans maître. La liste sera affichée, les parcelles seront repérées pour vérifier qu'elles n'aient pas de propriétaire identifié. Le Conseil délibère en faveur de l'intégration desdits biens dans le patrimoine communal à l'issue de la procédure. (délibération n°2017-25)

Le traitement du pavage endommagé autour de la fontaine sera réalisé par les employés communaux et ceux de la Communauté de Communes.

Des arbres seront plantés aux abords de l'aire de jeux.

Le stationnement de longue durée d'un camping-car a été autorisé à l'aire de jeux moyennant une participation du bénéficiaire aux frais d'électricité.

La commission de la voirie se rendra chez Bernadette AUMAGE et chez Monsieur et Madame BONAUDO pour étudier, sur place, les réponses à apporter à l'écoulement des eaux.

Le Maire remercie les participants en indiquant que la prochaine réunion est fixée au 16 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet